

## Trois insecticides tueurs d'abeilles seront bientôt suspendus par la Commission Européenne

1 894 lectures / [5 commentaires](#) 30 avril 2013 ; révision : 30 avril 2013, 16 h 32

© C. Magdelaine / notre-planete.info

**Suite à la mise en cause scientifique de trois insecticides toxiques pour les abeilles, la Commission Européenne a proposé de suspendre pour deux ans maximum leur usage. Si la majorité qualifiée n'a pas été atteinte lors du vote des Etats membres de l'Union Européenne, cette proposition devrait toutefois être entérinée au grand dam des professionnels des pesticides qui dénoncent une manoeuvre politique, tandis que les associations de protection de l'environnement réclament davantage.**

### Les abeilles sont mortellement désorientées par une faible dose d'insecticide

En mars 2012, pour la première fois, [une équipe de recherche française mettait en évidence le rôle d'un insecticide dans le déclin des abeilles](#), non pas en les tuant directement mais en les désorientant. La substance active en cause : un insecticide de la famille des néonicotinoïdes[1], le thiaméthoxam (notamment vendu et connu sous l'appellation Cruiser). Les travaux des chercheurs ont ainsi montré que l'exposition à une faible dose, bien inférieure à la dose létale, de cette molécule entraîne une disparition des abeilles deux à trois fois supérieure à la normale.

Suite à cette étude, l'[Autorité Européenne de Sécurité des Aliments](#) (EFSA en anglais) avait été chargée par la Commission européenne de réévaluer les risques pour les abeilles de 3 types d'insecticides néonicotinoïdes : imidaclopride, clothianidine et thiametoxam[2] qui sont utilisés comme traitement des semences ou sous forme de granules. L'EFSA a lors étudié leurs effets aigus et chroniques sur la survie et le développement des colonies d'abeilles, leurs effets sur les larves d'abeilles et le comportement des abeilles et enfin, les risques associés à des doses sublétales[3] de ces trois substances.

Si [l'avis de l'EFSA](#) note « un certain nombre de lacunes dans les données qu'il conviendrait de compléter afin de procéder à des évaluations plus approfondies des risques potentiels associés à la clothianidine, à l'imidaclopride et au thiaméthoxame pour les abeilles », certaines conclusions sont préoccupantes au niveau de l'exposition des abeilles via les poussières produites par les graines ou les granules pendant le semis, la contamination par le pollen et le nectar et, dans le cas du maïs, traité par le thiaméthoxame, l'exposition par la guttation[4] de la plante. Dans ce dernier cas, l'EFSA note que « les études sur le terrain démontrent un effet aigu sur les abeilles exposées » à ces insecticides.

## La Commission européenne propose de suspendre ces insecticides

Les néonicotinoïdes sont donc dangereux pour les abeilles. C'est pourquoi, la Commission européenne a proposé de limiter l'utilisation, à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2013, de trois néonicotinoïdes (clothianidine, imidaclopride et thiaméthoxame) pour le traitement des semences, le traitement des sols (granulés) et les applications foliaires sur les plantes et les céréales attirant les abeilles. Cette interdiction serait valable deux ans au maximum, le temps que d'autres études scientifiques se prononcent sans équivoque sur leur toxicité.

Malheureusement, les États membres ne sont pas parvenus à une majorité qualifiée pour ou contre la proposition de la Commission de restreindre l'utilisation de ces trois insecticides. A ce titre, le commissaire européen à la santé et à la politique des consommateurs, M. Tonio Borg, a déclaré : *"Bien qu'une majorité d'États membres soutienne à présent notre proposition, la majorité qualifiée requise n'a pas été atteinte. Il revient maintenant à la Commission de prendre une décision. Étant donné que notre proposition se justifie par un certain nombre de risques pour la santé des abeilles recensés par l'Autorité européenne de sécurité des aliments, la Commission maintiendra son texte dans les prochaines semaines."* Et de conclure : *"Je m'engage à faire tout ce qui est en mon pouvoir pour que soit assurée la protection de nos abeilles, qui sont vitales pour notre écosystème et dont la contribution à l'agriculture européenne dépasse les 22 milliards d'euros chaque année."*

Quinze États membres (dont la France et l'Allemagne) se sont exprimés en faveur des restrictions, huit États membres (dont le Royaume-Uni, l'Italie et la Hongrie), ont voté contre et quatre (dont l'Irlande, présidente en exercice de l'UE), se sont abstenus lors du vote en comité d'appel.

Vu que la majorité qualifiée n'a pas été obtenue, en l'absence de compromis entre la Commission et les États membres dans les 2 mois, la décision finale reviendra à la Commission européenne qui devrait, normalement, prononcer la suspension de ces trois insecticides.

## Satisfaction mitigée chez les protecteurs des abeilles

Cette issue, qui s'annonce très favorable pour les défenseurs des abeilles, satisfait en partie les associations de protection de l'environnement comme en témoigne Générations Futures dont le porte-parole, F. Veillerette, a déclaré : *"La Commission va maintenant pouvoir comme elle l'a annoncée retirer les autorisations d'usages de ces 3 insecticides. Nous espérons qu'à terme tous les usages de ces insecticides seront interdits et qu'on interdira également prochainement les deux autres néonicotinoïdes dangereux: l'acétamipride et le thiaclopride."*

Le réseau PAN Europe (Pesticide Action Network) a, quant à lui, [évoqué un « vote historique pour l'environnement »](#) alors que les pressions des multinationales de la chimie comme Bayer et Syngenta ont été « incroyables » sur les États membres afin qu'ils n'approuvent pas la proposition de la Commission Européenne. De plus, des pays comme l'Allemagne, la Grande-Bretagne, la Hongrie et l'Autriche ont « développé d'énormes efforts pour saper la proposition de la Commission et recueillir une majorité d'États membres en faveur d'une proposition modifiée avec des possibilités d'exemptions qui auraient affaibli l'interdiction proposée. »

PAN Europe souligne néanmoins que cette proposition ne va pas encore assez loin : « ces produits chimiques toxiques seront encore autorisés sur céréales d'hiver et même si les

céréales ne sont pas attrayantes pour les abeilles, les sol seront contaminés ». C'est une source de contamination via les oléagineux qui seront cultivés ensuite mais aussi pour les bourdons et les abeilles sauvages qui nichent dans le sol.

De surcroît, le temps de dégradation (demi-vie) de ces produits chimiques peut prendre des années et deux ans ne suffiront donc pas pour nettoyer les milieux. Il ne sera alors pas possible de conclure sur l'efficacité de cette suspension. De plus, d'autres néonicotinoïdes (Thiaclopride et acetamiprid), moins toxiques mais utilisés avec des doses plus importantes continueront d'être employés.

Pour ces raisons, PAN Europe « demande à la Commission d'aller plus loin et interdire tous les néonicotinoïdes, pour une période de 10 ans afin de clarifier efficacement leur rôle dans la disparition massive des abeilles en Europe ».

Il y a moins d'un mois, Greenpeace publiait un [rapport analysant les études scientifiques parues récemment concernant le déclin des abeilles](#). Selon ces études de référence, la mortalité accrue des abeilles s'explique par la combinaison de plusieurs facteurs, dont l'usage des pesticides. C'est pourquoi, [Greenpeace dénonce](#) « l'usage de certains pesticides, et notamment des néonicotinoïdes, [qui] constitue clairement l'un de ces facteurs, ce que Syngenta et Bayer refusent obstinément de le reconnaître ! ». Soulignons que [ce rapport est salué par la Fédération Française des Apiculteurs Professionnels](#) qui met en cause depuis des années les pesticides dans la mortalité des abeilles et donc dans l'effondrement de la production française de miel.

## **Frustration et inquiétude chez les professionnels des pesticides**

L'UIPP (Union des Industries pour la Protection des Plantes) qui représente les fabricants des pesticides en France, « déplore la proposition européenne à caractère politique et non scientifique ». Dans un [communiqué de l'UIPP](#), Jean-Charles Bocquet, directeur général de l'UIPP déclare : "*Cette proposition est basée sur une interprétation politique du principe de précaution. Elle est d'autant plus dangereuse qu'elle va continuer à propager une idée fausse laissant croire que la mortalité des abeilles sera résolue en interdisant ces insecticides. Nous avons le sentiment que ces innovations majeures ont été sacrifiées.*"

En effet, l'UIPP considère que « la famille des néonicotinoïdes est une solution efficace pour protéger à très faible dose et de manière ciblée les cultures de maïs, de colza, de tournesol et de légumes. La non disponibilité de ces 3 produits aura un impact fort sur la compétitivité, la productivité et la durabilité de l'agriculture européenne. » et demande « dès maintenant la mise en oeuvre d'une expérimentation à large échelle pour connaître les vraies causes de difficulté de la filière apicole et mesurer de manière fiable l'indicateur de "mortalité des abeilles" ».

Le Copa-Cogeca qui rassemble les grands syndicats agricoles européens, a demandé le report de la mesure à 2014 et insisté sur les lourdes pertes financières et sociales d'une interdiction. L'organisation parle de 2,8 milliards d'euros de pertes et la mise en péril de 50 000 emplois.

Le Collectif Sauvons les fruits et légumes de France, affirme que « cette décision est le résultat d'un lobbying démagogique et effréné d'associations environnementalistes. Celles-ci se sont lancées depuis de nombreuses années dans un combat idéologique au dépend de l'agriculture et de l'environnement. » Bernard Géry, maraicher et porte-parole du Collectif souligne que "*Cette décision est caractéristique de l'absence de prise en compte de la réalité de terrain. Nous allons encore en pâtir...mais personne ne se souciera évidemment de la baisse des volumes de production, des emplois perdus et des exploitations menacées !*".

## Notes

1. Classe d'insecticides agissant sur le système nerveux central des insectes avec une toxicité inférieure chez les mammifères.
2. Pour lutter contre les pucerons lanigères, l'administration française avait autorisé l'usage de deux produits à base des néonicotinoïdes la clothianidine et le thiaméthoxame.
3. Doses qui ne sont pas mortelles, mais qui peuvent avoir des effets néfastes.
4. La guttation intervient chez les plantes, essentiellement quand les stomates sont fermés et que la transpiration ne peut plus s'effectuer, c'est à dire en règle générale, entre crépuscule et lever du soleil. Dans ce cas, l'évacuation de l'eau dans la plante s'opère via les hydathodes. Le résultat c'est l'apparition de petites gouttes d'eau sur le feuillage (à ne pas confondre avec la rosée). Or, les abeilles peuvent butiner cette eau de guttation très chargée en toxique si la plante a été traitée avec des pesticides ([L'intérêt apicole de l'eau de guttation ? Une question pertinente](#) - Fédération Française des Apiculteurs Professionnels).

## Source

- [Abeilles et pesticides: la Commission reste déterminée à mieux protéger les abeilles](#) - Commission Européenne